

55

Incubateur

Sans marque, 1970-1990

Don du CHU de Grenoble, Service de néonatalogie, coll. MGSM, n° d'inv. 2007-5-073

Incubateur fermé

également appelé « couveuse », pour l'isolement du nouveau-né

Issu du latin « in » (dans) et « cubare » (dormir), l'incubateur est plus communément appelé « couveuse ». Cet habitacle clos et vitré (plexiglas) maintient le nouveau-né dans une ambiance thermique et hygrométrique satisfaisante. Il permet le développement des enfants nés avant terme (prématurés) ou des nouveau-nés fragiles. Il comprend un moniteur de commande (chauffage régulé électriquement, réserve d'eau distillée à vaporiser à la concentration souhaitée), et un caisson avec plan de couchage et habitacle fermé et transparent pour la surveillance du bébé. Les manipulations du bébé sont possibles (alimentation par le biberon quand l'indication médicale l'autorise, caresses, hygiène, etc.) grâce à la présence d'ouvertures (hublots) pour introduire les mains à l'intérieur de l'habitacle.

✚ Les échanges thermiques sont maîtrisés, notamment grâce à une réduction considérable des pertes de chaleur par radiation. Le système de ventilation permet à l'air chaud de longer les parois de l'habitacle pour maintenir la température requise. Une zone d'air calme et stabilisé est ainsi créée autour de l'enfant. Dans le cas d'une ouverture prolongée des hublots, le sens de ventilation pieds-tête évite une baisse brutale de la température. L'incubateur sert aussi à limiter le risque de contact avec les agents infectieux extérieurs (bactéries, virus, champignons, etc.) d'autant plus que le nouveau-né possède des défenses immunitaires moindres. Si nécessaire, l'adjonction d'un débit calibré d'oxygène est prévue.

Afin d'optimiser le confort du nouveau-né, tout est mis en œuvre pour prévenir les nuisances sonores et lumineuses. C'est pourquoi le personnel soignant recouvre régulièrement la couveuse d'un drap de couleur sombre. Ce geste a pour effet de respecter le rythme nyctéméral (durée de vingt-quatre heures), qui correspond au cycle biologique et à l'alternance jour-nuit, dans le but de respecter les besoins de veille-sommeil de l'enfant.

